

2026/
Commune d'Épône
Conseil d'Administration du 28/04/2026 – Délibération n° 26.04.09
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉPÔNE**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-sept heure trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Elsa SERRANO, Vice-Présidente.

Présents :

Mesdames Elsa SERRANO, Isabelle ROMAIN, Hélène LACAÏLLE, Danièle MOTTIN, Nicole RIZAT,
Messieurs Emmanuel BOLLE, Laurent ANDRIEU, Michel CUTTY, Patrick JASLIER.

Absents ayant donné procuration :

Madame Vanessa DE OLIVEIRA à Madame Elsa SERRANO

Absents excusés :

Mesdames Jeanne HALAUNBRENNER, Vanessa DE OLIVEIRA, Isabelle GOUSSET
Monsieur Anthony HOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION :

15/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	13
Présents	9
Votants	10

DATE D'AFFICHAGE :

15/04/2026

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant les résultats du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	808 519.07 €
Dépenses de fonctionnement	779 263.08 €
Résultat 2025	29 255.99 €
Résultat antérieur reporté	- 50 265.33 €
Résultat de clôture 2025 de fonctionnement	- 21 009.34 €

2026/
Commune d'Epône
Conseil d'Administration du 28/04/2026 – Délibération n° 26.04.09
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

Section d'investissement

Recettes d'investissement	23 036.99 €
Dépenses d'investissement	18 968.40 €
Résultat 2025	4 068.59 €
Résultat antérieur reporté	16 531.53 €
Résultat de clôture 2025 d'investissement	20 600.12 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025	- 409.22 €
--	-------------------

Entendu les explications de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

AFFECTE les résultats de clôture du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 comme suit :

Reste à réaliser au 31/12/2025 (Chapitre 21 – Dépense d'investissement)	Dépenses	- 9 379.15 €
Résultat de clôture d'investissement 2025 (Compte 001 – Dépense d'investissement)		20 600.12 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2025 (Compte 002 – Solde d'exécution reporté)		- 21 009.34 €

PRECISE que la délibération et le règlement seront adressées à :

- A la préfecture de Versailles,
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le 04/05/2026

Et publié/affiché le 04/05/2026



Elsa SERRANO

Vice-Présidente du C.C.A.S